

Votre carte vous donne accès aux 5 déchèteries de Montélimar-Agglomération.

Déchèterie du LOGIS NEUF Chemin du Broquet 26270 Saucelle-sur-Rhône Coord. GPS : 44.6760 - 4.7928	Déchèterie de CONSTANTIN 775, Chemin du Vermonon 26740 Montboucher-sur-Jabron Coord. GPS : 44.5543 - 4.8338	Déchèterie Les LÉONARDS Chemin des Léonards 26200 Montélimar Coord. GPS : 44.5840 - 4.7489	Déchèterie Les PRÉSIDENTS Route d'Allan Boulevard du Président René-Coty 26200 Montélimar Coord. GPS : 44.5369 - 4.7641
OUVERTURES	LUNDI - MARDI - MERCREDI	JEUDI - VENDREDI - SAMEDI	DIMANCHE UNIQUEMENT POUR LES LEONARDS ET LES PRESIDENTS
HORAIRES D'ETE	14 h - 19 h	9 h - 11 h 45 / 14 h - 19 h	9 h - 11 h 45 Accès interdit aux professionnels
HORAIRES D'HIVER	14 h - 17 h 30	9 h - 11 h 45 / 14 h - 17 h 30	

**HORAIRES Eté /Hiver = Calqués sur le changement d'heure.*

Déchèterie de LA LAUPIE Quartier Roussas 26740 La Laupie Coord. GPS : 44.6099 - 4.8572	OUVERTURES LUNDI - MERCREDI - VENDREDI - SAMEDI
HORAIRES	9 h - 12 h / 14 h - 17 h 30

Les déchèteries sont fermées les jours fériés.

Tout dépôt en déchèterie est un geste citoyen permettant de protéger l'environnement et de valoriser les déchets.

La récupération de déchets déposés dans les bennes est interdite.
Chiffonnage interdit.

Le gardien est là pour vous orienter.
Merci de respecter les consignes et le règlement intérieur, et de laisser le quai propre après votre visite.

GUIDE PRATIQUE des déchèteries intercommunales



Imprimerie Bayle Montélimar - Imprimé sur papier recyclé - Ne pas jeter sur la voie publique

Conditions d'accès

	Particulier	Professionnel
Véhicules de Classe 1 Véhicules dont la hauteur est inférieure ou égale à 2 mètres  Remorque avec PTAC inférieure ou égal à 500 kg. <small>Photos données à titre indicatif. Liste non exhaustive.</small>	Gratuit et illimité  ou carte équivalente	12 passages gratuits par an puis 40 € par passage 3m ³ maximum par passage Accès interdit le dimanche
Véhicules de Classe 2 Véhicules dont la hauteur est comprise entre 2 et 3 mètres et dont le PTAC est inférieur ou égal à 3.5 tonnes  Remorque avec PTAC supérieur à 500 kg. <small>Photos données à titre indicatif. Liste non exhaustive.</small>	12 passages gratuits par an puis 40 € par passage 3m ³ maximum par passage 	

Déchets acceptés / refusés

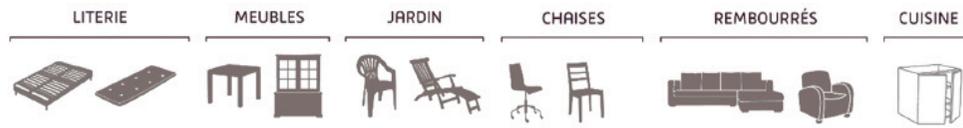
	Particulier	Professionnel
 MOBILIERS USAGÉS (matelas, sommiers, lits, sièges, canapés, fauteuils, meubles de cuisine et de salle de bains sans les éviers et les vasques, meubles de rangement, quincaillerie [poignées, charnières...]) UNIQUEMENT à la déchèterie des Léonards, des Présidents et du Logis Neuf	✓	✓
 TOUT VENANT (sanitaires, tapis, fenêtres, poussettes...)	✓	✓
 GRAVATS (pierres, briques, béton, tuiles...)	✓	✓
 VÉGÉTAUX (tonte de pelouses, taille de haies, branchages, feuilles mortes...)	✓	✓
 BOIS BRUT (palettes, caissettes, panneaux mélaminés et bois d'ameublement)	✓	✓
 FERRAILLE	✓	✓
 CARTONS (non souillés et vidés de toute impureté [pas de plastique, pas de polystyrène...])	✓	✓
 DEEE (audiovisuel, informatique, électroménager, électronique...) Pour les professionnels, les DEEE sont acceptés en très petite quantité et doivent être issus de travaux réalisés chez un particulier.	✓	✓
 EMBALLAGES-PAPIERS (bouteilles et flacons plastiques, briques alimentaires, boîtes métalliques, papiers et cartonnettes)	✓	✓
 VERRE	✓	✓
 TEXTILES	✓	✗
 HUILES DE VIDANGES + HUILES ALIMENTAIRES USAGÉES	✓	✗
 POLYSTYRENE BLANC ET PROPRE	✓	✗
 DDS (Déchets Dangereux Spéciaux) bidons souillés, produits d'entretien et de nettoyage, produits chimiques, peintures, vernis, laques, antirouille, colle, solvants, radiographies, produits de traitement [xylophène, désherbant, fongicide...], produits peu ou très réactifs, batteries, piles, accumulateurs, cartouches d'imprimante, thermomètre mercure...	✓	✗
 PNEUS VL sans jante UNIQUEMENT à la déchèterie des Présidents [Montélimar], de Constantin [Montboucher], du Logis Neuf [Saulce-sur-Rhône] et de La Laupie.	✓	✗
 AUTRES DECHETS Déchets industriels, Déchets putrescibles (sauf déchets de jardin), Produits dangereux, corrosifs non ménagers, explosifs ou instables, Pneumatiques autre que VL, Cadavres d'animaux, Produits radioactifs, Amiante (hors collecte spécifique), Déchets amiantés, DASRI, Médicaments, Eléments mécaniques de véhicules, bouteilles de gaz. Liste non exhaustive.	✗	✗

Bon à savoir

Encore plus de TRI en déchèterie :

Le MOBILIER USAGÉ se trie et se recycle :

LITERIE MEUBLES JARDIN CHAISES REMBOURRÉS CUISINE



Benne spécifique UNIQUEMENT à la déchèterie des Léonards, des Présidents et du Logis Neuf

CAPSULES NESPRESSO



POLYSTYRÈNE BLANC ET PROPRE



Cartes d'accès : Questions/ Réponses



■ Comment obtenir une carte d'accès ?

- En vous rendant au siège de Montélimar-Agglomération, à Montélimar, muni des justificatifs demandés* : la carte vous sera délivrée sur place.

- En envoyant un formulaire de demande.

- > **Retrait du formulaire :** sur le site www.montelimar-agglo.fr, dans votre mairie (à l'exception de Montélimar), ou au siège de Montélimar-Agglomération.
- > **Retour du formulaire :**
 - Dans votre Mairie (à l'exception de Montélimar)
 - ou par mail/fax/courrier à Montélimar-Agglomération (voir au dos)

la carte sera envoyée à votre domicile sous 15 jours à compter de la réception du formulaire.

* Justificatifs demandés :

- Pour les **PARTICULIERS** ayant un véhicule de **CLASSE 1** : Un justificatif de domicile et une pièce d'identité.
- Pour les **PARTICULIERS** ayant un véhicule de **CLASSE 2** : Copie de la carte grise et une pièce d'identité.
- Pour les **PROFESSIONNELS** : Copie du document attestant la création de l'entreprise daté de moins de 3 mois (extrait K-BIS, avis INSEE, extrait du registre des répertoires des métiers...).

La 1^{ère} carte est délivrée gratuitement.

■ Je suis un particulier et je loue ou je me fais prêter un véhicule de classe 2 pour un déménagement, une livraison ou autre et je souhaite l'utiliser pour aller en déchèterie, est-ce possible ?

Oui l'accès est possible. Vous devez présenter votre carte "jaune" PARTICULIER au gardien et votre passage sera enregistré en AUTORISATION EXCEPTIONNELLE. En cas de fraude ou d'abus, le passage pourra être refusé.

■ J'ai perdu ma carte d'accès, que dois-je faire ?

Particulier ou professionnel, je dois immédiatement le signaler à Montélimar-Agglomération afin que ma carte soit désactivée. Le renouvellement de la carte sera facturé 10 euros.

ATTENTION, la carte d'accès est obligatoire. Elle doit être présentée au gardien à chaque passage.